

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.iiac.ca

Pour diffusion immédiate

Réaction de l'ACCVM à l'annonce de la mise en place d'un organisme coopératif en matière de réglementation des marchés de capitaux par la Colombie-Britannique et l'Ontario

Toronto, le jeudi 19 septembre 2013 – Au nom du secteur canadien des valeurs mobilières, M. Ian Russell, président et chef de la direction de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM), a exprimé aujourd'hui son appui à l'entente conclue entre la Colombie-Britannique et l'Ontario de mettre sur pied un système coopératif en matière de réglementation des marchés de capitaux.

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières et ses sociétés membres sont d'accord avec le ministre des Finances, l'honorable Jim Flaherty, et les provinces participantes qu'un système coopératif en matière de réglementation protégera mieux les investisseurs, favorisera l'efficacité des marchés de capitaux et gèrera le risque systémique.

« Je félicite le ministre des Finances, l'honorable Jim Flaherty, et je tiens à souligner que le succès a été obtenu surtout à cause de sa perspicacité et la détermination qu'il a démontrée pour mettre en place un organisme national de réglementation des valeurs mobilières », a déclaré M. Russell.

« Un système coopératif respectant les compétences constitutionnelles et un conseil d'administration indépendant constitué d'experts représentant l'ensemble des régions du Canada et soumis à une obligation stricte de reddition de comptes encourageront les autres provinces à participer au système coopératif en matière de réglementation. L'ACCVM est prête à collaborer en offrant son expérience du secteur pour appuyer ce projet et en faire la promotion. »

L'ACCVM – Représentant les professionnels en placement au Canada

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses 167 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des

activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les entreprises. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces.

- 30 -

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Michael Gotzamanis

Responsable des communications

Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)

416 687-5475 – ligne directe au bureau

416 320-6920 – cellulaire

mgotzamanis@iiac.ca